

Consultations prébudgétaires 2016

La Société canadienne de psychologie (SCP) est heureuse de présenter les recommandations suivantes au Comité permanent des finances de la Chambre des communes dans le cadre de ses consultations prébudgétaires.

À propos de notre organisme

La SCP est une association nationale qui se consacre à la science, à la pratique et à l'enseignement de la psychologie au Canada. Avec plus de 7 000 membres et affiliés, la SCP est la plus grande association professionnelle de psychologues au Canada. La SCP tient une convention annuelle et publie trois revues évaluées par les pairs, un magazine trimestriel, un bulletin électronique mensuel et des documents en ligne, tous des produits clés pour diffuser de l'information sur la psychologie. La SCP accrédite des programmes de doctorat et des stages partout au pays et se porte à la défense de la discipline et de la profession.

Investir dans la recherche en psychologie

La recherche en psychologie a des applications importantes et de grande portée sur le bien-être des Canadiens et de leurs collectivités, créant une compréhension des gens, des problèmes humains et des nombreux milieux dans lesquels nous vivons. La psychologie est primordiale pour la prospérité de notre pays, ayant une grande importance pour le bien-être de la population, la santé, la technologie, l'innovation, la productivité et l'économie. La psychologie éclaire et fait progresser la prise en charge des maladies chroniques, la façon dont les employeurs optimisent la satisfaction et la productivité en milieu de travail, notre compréhension des problèmes de développement des enfants et du vieillissement de la population, ainsi que notre efficacité dans le traitement de troubles mentaux comme la dépression et l'anxiété.

La psychologie est une discipline dont la recherche est étroitement liée au mandat de trois conseils subventionnaires (CRSH, CRSNG, et IRSC). Le financement continu, accru et équilibré de la recherche par les conseils subventionnaires ainsi que le financement stable des activités et du soutien de l'infrastructure sont essentiels à l'amélioration de la santé et du bien-être des Canadiens, ce qui assure la prospérité des organisations et des communautés dans lesquelles ils travaillent et vivent et l'instauration d'une solide culture scientifique sur laquelle est fondée l'élaboration d'une politique efficace et de bons programmes.

Recommandations

1. Financer la recherche psychologique de façon continue, accrue et équilibrée grâce au financement de base des conseils subventionnaires et assurer le financement stable des activités et du soutien de l'infrastructure.
2. Créer un poste de scientifique en chef.
3. Continuer d'investir dans les étudiants par des bourses d'études supérieures, des stages et des bourses de recherche.



4. Poursuivre les placements coopératifs dans tous les secteurs de la science, dont la santé ainsi que les sciences naturelles et sociales, et dans divers autres secteurs.

Rétablir les enquêtes de Statistique Canada

Une solide culture scientifique s'appuie sur la disponibilité de statistiques nationales avec des points de données communs qui permettent aux chercheurs, au gouvernement, à l'industrie, aux entreprises, aux organismes à but non lucratif et aux municipalités de prendre des décisions éclairées et d'élaborer des politiques pour améliorer la productivité, l'économie et la santé. L'arrêt de deux enquêtes en particulier, soit *l'enquête sur le Système d'information sur le personnel d'enseignement dans les universités et les collèges* et *l'Enquête auprès des titulaires d'un doctorat* a diminué notablement notre capacité à suivre le nombre d'universitaires et leur distribution démographique au Canada, dont les psychologues. L'arrêt d'autres enquêtes (p. ex. *l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes*) a aussi diminué notablement notre capacité à suivre le développement des enfants et des jeunes ainsi que les tendances du marché du travail.

Dans le but de pallier ces pertes de données, la SCP a lancé sa propre enquête pour recueillir une partie de ces données perdues. En dépit de nos meilleurs efforts, le taux de réponse à notre enquête a été plutôt faible (environ 4 800 sur au moins 18 000 psychologues). Il nous est donc impossible de savoir combien il y a de nouveaux diplômés de la maîtrise et du doctorat chaque année au Canada, combien de psychologues travaillent au Canada, dans quelle région du Canada ils travaillent, ou s'il y a suffisamment de psychologues pour répondre aux besoins actuels en matière d'enseignement, de recherche et de services de santé des Canadiens. En l'absence des enquêtes de Statistique Canada, de nombreuses autres professions et disciplines sont aussi limitées dans leur capacité en matière de planification des ressources humaines.

Recommandation

1. Financer Statistique Canada afin de recommencer à mener les enquêtes qui ont été abolies et qui nous permettraient d'avoir les données nécessaires sur les ressources humaines pour élaborer et maintenir de bons programmes et de bonnes politiques publiques.

Travailler à améliorer l'accès aux services psychologiques

Un Canadien sur cinq souffrira d'un problème de santé mentale au cours de sa vie; les plus courants sont l'anxiété et la dépression. On estime à 51 milliards de dollars par année le coût de la maladie mentale au Canada. Les services psychologiques ne sont pas couverts par nos régimes publics provinciaux ou territoriaux d'assurance-maladie. Les Canadiens soit payent de leur poche, soit s'en remettent au régime d'assurance médicale privée de leur employeur. Ceux qui ne peuvent se payer des soins psychologiques finissent sur de longues listes d'attente, n'obtiennent pas une aide d'efficacité optimale ou n'obtiennent simplement aucune aide.

La recherche a démontré que les traitements psychologiques :

- sont efficaces pour de nombreux troubles mentaux comme la dépression, l'anxiété, les troubles alimentaires et la toxicomanie;
- coûtent moins cher et sont plus efficaces que les médicaments pour un certain nombre de troubles mentaux courants;
- entraînent moins de récidives de la dépression que le traitement médicamenteux seulement.

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans le domaine de la santé mentale au Canada. Ce rôle comprend la prestation de soins dans ses champs de compétence, l'augmentation ou le ciblage des transferts aux provinces et aux territoires destinés à la santé mentale, la collaboration avec les provinces et les territoires pour améliorer l'accès aux soins de santé mentale nécessaires, et offrir une couverture élargie en matière de soins de santé qui comprennent les services psychologiques aux employés et à leurs familles.

Recommandations

1. Faire de l'accès aux services psychologiques une priorité d'un nouvel accord sur la santé.
2. Cibler le financement pour aider les provinces et les territoires à développer une infrastructure durable en matière de santé mentale dans tout le Canada afin d'accroître l'accès à des services de psychologie. Les provinces et les territoires pourraient l'utiliser pour adapter le modèle d'accès amélioré aux psychothérapies du Royaume-Uni et élargir le rôle des services de soins primaires.
3. Fournir des mesures incitatives aux employeurs qui offrent à leurs employés un montant d'assurance pour les soins psychologiques significatif sur le plan clinique. Ce montant devrait permettre aux employés d'avoir accès à de 15 à 20 séances de traitement psychologique.
4. Élargir le programme Ciblétudes pour que les psychologues qui travaillent dans des localités rurales ou éloignées puissent obtenir une exonération de remboursement de leur prêt d'études pouvant atteindre 40 000 \$ sur un maximum de cinq ans (8 000 \$ par année). On estime que, dans les régions rurales, il y a un psychologue pour 28 500 habitants alors qu'il y en a en moyenne un pour 3 848 habitants en zones urbaines.
5. Contribuer à répondre aux besoins en ressources humaines dans le domaine de la santé mentale au niveau fédéral, en recrutant, formant et retenant des psychologues pour travailler dans les ministères fédéraux.
 - a) Veiller à ce que leur rémunération se compare bien à celle du secteur privé.
 - b) Concevoir un programme fédéral d'internat pour permettre aux étudiants en psychologie au doctorat de bénéficier d'une formation pratique dans des ministères fédéraux où il existe un besoin, par exemple, au Service correctionnel du Canada, au ministère de la Défense nationale et à Anciens Combattants Canada.
 - c) Créer un poste de psychologue en chef à la Direction de la santé mentale du ministère de la Défense nationale.



Consolider les régimes fédéraux de santé

Le gouvernement fédéral, en tant qu'employeur d'importance, offre des services psychologiques à des centaines de milliers de Canadiens.

- *Le régime de la fonction publique fédérale* : verse des prestations à plus de 600 000 membres et à leurs personnes à charge, notamment des fonctionnaires, des employés de l'administration publique fédérale, des parlementaires, des juges fédéraux et des retraités. La couverture pour les services psychologiques est de 2 000 \$ par année. La référence d'un médecin est requise pour avoir accès aux prestations.
- *Le Programme fédéral de santé intérimaire pour les réfugiés* : offre un maximum de dix séances de consultation psychologique et en psychothérapie. La référence d'un médecin est requise pour avoir accès aux prestations.

L'obligation d'obtenir une référence d'un médecin limite l'accès aux traitements et impose des coûts supplémentaires pour notre système de santé publique déjà surchargé. La profession de psychologue étant réglementée, l'étendue de la pratique des psychologues ne nécessite pas de recommandation ni de surveillance médicale.

Le montant d'assurance actuellement offert par le gouvernement fédéral est trop bas. La recherche indique qu'il faut de 15 à 20 séances pour que le traitement soit réussi. Nous recommandons d'augmenter le montant des prestations dans le cadre du *régime de la fonction publique fédérale* à 3 500 \$ et d'offrir de 15 à 20 séances dans le cadre du *Programme fédéral de santé intérimaire pour les réfugiés*. Finalement, les coûts actuels du programme sont bien en deçà des taux horaires recommandés.

Recommandations

1. Retirer l'exigence d'obtenir une référence d'un médecin pour tous les régimes de santé fédéraux.
2. Augmenter le montant des prestations actuellement offertes dans le cadre du *régime de la fonction publique fédérale* à 3 500 \$ et offrir de 15 à 20 séances dans le cadre du *Programme fédéral de santé intérimaire pour les réfugiés*.
3. Que les ministères fédéraux qui concluent des contrats de service avec des psychologues agréés payent au minimum les honoraires recommandés par les associations provinciales et territoriales de psychologues du Canada.

Retirer la nouvelle taxe sur les services psychologiques

Dans son budget de 2013, le gouvernement fédéral a proposé des modifications visant à préciser que la TPS/TVH s'applique aux fournitures de rapports, d'évaluations et d'autres biens et services qui ne sont pas effectués à des fins de protection, de maintien ou de rétablissement de la santé d'une personne ou dans le cadre de soins palliatifs. Ces modifications s'appliquent aux fournitures effectuées après le 21 mars 2013. Bien que la nouvelle taxe s'applique aux évaluations psychologiques, elle touche également d'autres praticiens comme les optométristes et les chiropraticiens, ainsi que sur les services infirmiers, diététiques, de travail social, de pharmaciens, d'hygiénistes dentaires et de laboratoire.



La SCP est d'avis que les évaluations psychologiques, y compris celles permettant de déterminer la responsabilité dans un procès ou l'admissibilité à une police d'assurance, doivent être considérées comme un service de santé de base. Les évaluations médico-légales et à des fins d'assurance sont utilisées pour déterminer la nature du problème de santé et recommander le type de traitement requis et sa durée. Ces évaluations sont nécessaires pour démontrer qu'une personne peut avoir accès à des services ou recevoir de l'argent pour payer ces services et sont donc essentielles pour que de nombreux Canadiens aient accès aux traitements de santé mentale dont ils ont besoin.

Finalement, en octobre 2014, l'Agence du revenu du Canada (ARC) a présenté la version provisoire d'un document précisant ce qui est considéré ou non comme une fourniture admissible de soins de santé.

Exemples de services que l'ARC taxera :

- la fourniture d'une évaluation médicale et d'un certificat d'invalidité à une compagnie d'assurance;
- la fourniture d'une évaluation médicale et d'un rapport à un assureur afin d'établir si un particulier répond au critère de « déficience invalidante »;
- la fourniture d'une évaluation et d'un rapport en vue d'établir si un particulier est apte à subir un procès;
- la fourniture d'une évaluation de la santé mentale d'un particulier et d'un rapport pour établir sa capacité de consentir au traitement ou pour procéder à la délivrance d'une procuration ou à la désignation d'un tuteur légal;
- la fourniture par un psychologue d'un service de médiation dans le cadre d'un processus de divorce.

Nos préoccupations concernant la pratique de la psychologie peuvent être résumées en deux points. Premièrement, la SCP n'est pas d'accord avec la définition proposée de « fourniture admissible de soins de santé » dans l'application de l'article 1.2 de la partie II de l'annexe V de la *Loi sur la taxe d'accise aux fournitures d'évaluations, de rapports et de certificats médicaux*. Toutes les évaluations psychologiques jouent un rôle prépondérant pour maintenir une bonne santé, prévenir les maladies, ainsi que traiter, soulager une blessure, une maladie, un trouble ou une invalidité, ou y remédier.

En raison de la façon dont les services de soins de santé sont financés au Canada, quand il s'agit de services psychologiques, la passerelle qui donne accès à des soins financés est souvent le secteur de l'assurance privée. Les services psychologiques ne sont pas couverts par les régimes provinciaux ou territoriaux d'assurance-maladie. Les contribuables soit payent de leur poche, soit s'en remettent au régime d'assurance médicale privée de leur employeur. Par conséquent, les Canadiens doivent déjà surmonter des obstacles économiques considérables pour avoir accès aux services de santé dont ils ont besoin. L'imposition d'une taxe sur ce service de santé essentiel rendra ces obstacles encore plus difficiles à surmonter puisque c'est souvent le patient et non l'assureur qui devra payer la taxe. Toutes les évaluations psychologiques doivent être considérées comme une fourniture admissible de soins de santé et rester exemptes de taxe.

Deuxièmement, depuis 2013, l'annonce de l'ARC a créé beaucoup de confusion chez les psychologues et d'autres professionnels de la santé. Les avis donnés à nos membres par l'ARC ont été inégaux et contradictoires malgré des demandes répétées de précisions au cours des trois dernières années. *Par exemple, nous sommes pratiquement sûrs qu'une évaluation pour déterminer les répercussions de l'exploitation sexuelle d'enfants sur les adultes victimes de ces agressions à fins de procès civils est maintenant taxable.*

À l'été 2015, l'Agence du revenu du Canada nous a informés que nous recevrons bientôt de nouvelles précisions, mais ce ne fut pas le cas.

Recommandations

1. Toutes les évaluations psychologiques ont un objectif de santé. Toutes les évaluations psychologiques doivent être considérées comme une fourniture admissible de soins de santé en vertu de la *Loi sur la taxe d'accise* et donc rester exemptes de taxe.
2. En raison du long délai entre le jour du budget de 2013 et la version provisoire de la politique d'orientation en octobre 2014, la taxe ne devrait pas être appliquée de façon rétroactive.